L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 19 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,

SAMEDI, 17 MAI, 3 HEURES.

## Revue des Journaux.

Le *Picayune* prend pour thème de ses observations le discours-programme de la session de clôture de la législature de Pennsylvanie. Il pensait que le dernier jour de la session, la Chambre, par suite de décision, invitait le colonel McClure, à venir du Sénat, prononcer un discours. M. McClure est venu et son discours a été une rude mercuriale dans le genre de celle que Warnotte a adressée à la législature de 1872. McClure a dit aux représentants qu'il n'avait jamais connu une réunion d'hommes aussi complètement livrés au gaspillage individuel et officiel. Il a fait remarquer qu'il y en avait beaucoup qui n'avaient jamais été élus, et quelques uns qui n'avaient même jamais été candidats aux places qu'ils occupaient. (Exactement comme en Louisiane, etc., etc.) Bref, il a dit que le seul de leurs votes qui avait l'approbation du peuple était celui par lequel ils s'étaient ajournés.

A travers, dit le *Picayune*, les législatures étaient les écoles où se formaient les hommes d'Etat avant d'aller au Congrès et il rappelle la pauvreté des anciens hommes d'Etat, comparée à la fortune scandaleuse des politiques du jour. La législature de la Pennsylvanie, selon notre confrère, est plus corrompue que les autres parce que le peuple s'y est habitué à vivre aux dépens des autres Etats par un tarif protecteur qui est une extorsion. Mais il nous semble que la législature de New York n'a rien à envier à celle de la Pennsylvanie.

Le pouvoir de taxer est, dit le *Times*, un des attributs de la souveraineté, et notre confrère part de là pour rappeler qu'aujourd'hui la souveraineté absolue n'existe plus que dans le gouvernement fédéral. Les amendements constitutionnels ont limité les pouvoirs des Etats sur la vie et les biens de leurs habitants, en décidant que ceux-ci ne pourront en être privés sans procédures légales. Cette disposition a été violée par la législature de la Louisiane, aussi bien que la clause de la Constitution d'Etat qui exige que les taxes soient égales et uniformes. Le *Times* soutient que les taxes sont trop lourdes et que plusieurs taxes telles que la taxe pour l'entretien de la police métropolitaine, sont inconstitutionnelles.— Mais notre confrère, après avoir exposé le mal, n'indique aucun remède et s'abstient de conclure.

Le *Times* donne la biographie de James Brooks, éditeur de New York *Express* et membre du Congrès, qui vient de mourir à l'âge de 62 ans.

Le même journal fait observer que les journaux de Cincinnati, ne trouvant rien à dire sur la politique nationale, se querellent sur le prix du *lager-beer*. Vendra-t-on le verre cinq cents ou trois cents, telle est la grave question qui agite les esprits à Porcopolis. Heureux cincinnatiens ! —

Le *Republican* a bien voulu attendre la fin de la foire pour attaquer les directeurs de cette institution. C'est généreux de sa part. Ce journal devient moral, il censure les loteries et les monopoles. Maintenant qu'il a déjà touché un million du monopole des impressions, il serait peut-être disposé à y renoncer !

L'organe radical n'est pas heureux dans l'invention de ses sophismes. Il rappelle la protestation de certains citoyens contre l'émission de bons d'Etat au-delà de la limite constitutionnelle de vingt-cinq millions et il leur reproche de résister au paiement des taxes, empêchant ainsi le paiement de l'intérêt de la dette constitutionnelle. Il y a contradiction, dit-il, dans cette conduite. Allons donc ! Les citoyens ne reconnaissent ni Kellogg, ni Clinton comme officiers de l'Etat, sont, au contraire, en ne peut plus logiques en refusant de leur confier leur argent. Si les créanciers de la Louisiane ne sont pas payés, qu'ils s'en prennent au président Grant qui a permis l'insurrection Kellogg.

Le *Republican* qui a approuvé le soulèvement des noirs de Colfax et les a excités à exterminer les blancs, reproche au *Courier-Journal* de publier de faux récits et de faux jugements sur cette affaire. Il oublie que ses propres alliés établissent que les nègres ont été les agresseurs. Il lui sied bien de dire qu'il a conscience d'être du côté du droit quand il a joué le rôle déprovocateur !

## NOUVELLES DE FRANCE.

Nous empruntons ce qui suit aux journaux du 16 et du 17 avril :

M. Thiers, depuis son arrivée à Paris, s'occupe presque exclusivement de deux questions importantes :

La réorganisation de l'armée, dans tous les détails de laquelle il tient à descendre; la création des voies ferrées d'intérêt local, chemins vicinaux et de travaux publics, en un mot, qui intéressent les villes, les cantons et les villages des départements.

— C'est M. Bethmont qui a été chargé par la commission de réorganisation de l'armée, des fonctions de rapporteur, en remplacement de M. de Chasseloup-Laubat, décédé. Il doit débuter, à la rentrée, en défendant le projet de loi sur les sous-officiers. Ce projet, très important, en ce moment, à l'impression, et sera distribué à domicile à tous les députés, afin qu'ils puissent l'étudier durant les vacances. Il est indispensable qu'il soit promptement voté, car il forme le complément de la loi de recrutement déjà en vigueur.

— L'*Echo du Nord* donne les détails qui suivent sur les préparatifs faits à Lille pour recevoir M. Thiers :

"On nous assure que la commission municipale du budget a décidé qu'en cas de voyage de M. Thiers à Lille, le banquet qui serait offert au président de la République aurait lieu aux frais de la ville et par invitations. On avait d'abord songé à la souscription publique, mais les offres spontanées de souscription se sont multipliées de si formidable façon que des tables dressées sur toute la surface du Champ-de-Mars auraient à peine suffi à contenir la totalité des souscripteurs avant la lettre. Il a donc fallu renoncer à ce moyen. Le banquet sera donc donné par invitations dans la grande galerie de l'Hôtel-de-Ville. La municipalité de Lille, la députation du Nord, les conseillers généraux et de l'arrondissement de Lille, les principales autorités et les représentants de la presse quotidienne, seront naturellement au nombre des convives."

— On lit dans le *Journal Officiel* :

Le président de la République a reçu, avant-hier, S. Exc. Mirza Malcom Khan Nazim ould Moulk, chargé, en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'une mission particulière auprès du président, à l'occasion du prochain voyage de S. M. le shah de Perse en France.

— Le *Journal Officiel* a promulgué hier la loi portant allocation à la ville de Paris d'une somme de 140 millions, et aux départements envahis d'une somme de 120 millions pour réparation de toutes les pertes et de tous les dommages subis, par le fait de l'invasion, par les individus, les villes, les communes et les départements, pendant la guerre de 1870-1871.

— M. Dupouy, désigné par les républicains de la *Gironde* pour candidat aux élections du 27 avril, publie sa circulaire électorale.

Voici le passage le plus important de cette proclamation :

" Vous connaissez la déclaration de principes des électeurs qui m'ont fait l'honneur de me choisir. Je veux avec eux :

" La République fondée sur la base souveraine du suffrage universel, intégralement maintenu contre toute tentative de mutilation ; — la République entourée d'institutions républicaines progressive, capable de réaliser dans l'instruction publique, dans l'Eglise, dans l'administration communale et départementale, dans l'armée, dans la magistrature, dans les finances et dans l'impôt, les réformes nécessaires qui feront de la libre démocratie française une vivante réalité."

— Il y a échange de bons procédés entre les radicaux de Lyon et les radicaux de Paris. Ceux-ci ayant accepté le candidat de ceux-là, ceux-là, à leur tour, se déclarent disposés à accepter les candidats de ceux-ci :

" Parles, disent aux Parisiens les Lyonnais, nos bulletins de vote sont à votre disposition. Désignez nous votre candidat ; nous le ferons nôtre et l'enverrons siéger en votre notre nom."

Voilà une excellente occasion pour MM. Rane et Lockroy.

— Au moment même où le *Journal Officiel* publiait le décret ordonnant les élections de 11 membres des bonapartistes de la Charente-Inférieure, paraissait à cette date, cheminant pour leur candidat M. Bodinier, nommé préfet du département.

— On écrit de Strasbourg, 12 avril :

" Une ordonnance impériale révoque M. le bonapartiste Lesch, par ce motif que M. Lesch a détaché un président supérieur qu'il ne demandait dans un pays où parce qu'il espérait le trouver."

Mouvement commercial entre Paris et les Etats-Unis.

Le consul général des Etats-Unis vient de communiquer aux autorités de Paris des questions relatives au mouvement commercial entre la ville de Paris et les Etats-Unis.

De cet ensemble de renseignements, il résulte que la France importe des vins, des liqueurs, des soies, des étoffes de soie, des étoffes de laine, des gants, des fleurs artificielles, des articles de Paris, des articles de mercerie, des articles de parfumerie, des articles de bijouterie, des articles de modes, des articles de chasse, des articles de pêche, des articles de sellerie, des articles de voyage, des articles de bureau, des articles de ménage, des articles de jardinage, des articles de pharmacie, des articles de musique, des articles de jouets, des articles de fantaisie, des articles de bronzes, des articles de porcelaine, des articles de verrerie, des articles de cristaux, des articles de cuivre, des articles de fer, des articles de bois, des articles de papeterie, des articles de cuir, des articles de tissus, des articles de coton, des articles de laine, des articles de lin, des articles de chanvre, des articles de soie, des articles de bonneterie, des articles de chapellerie, des articles de chaussures, des articles de vêtements, des articles de tapisserie, des articles de peinture, des articles de dentelles, des articles de broder